



Arrêt contrat par crèche public

Par RZH, le 15/03/2024 à 14:45

Bonjour,

La crèche public de mon employeur public menace certains parents de rompre le contrat au motif que l'enfant "ne saurait pas gérer ses émotions, ne serait pas attentif aux activités".

Est-ce légal ?

Il n'y aucune mention telle sur le contrat de la crèche que nous avons signé, qui plus est rétroactivement et dont aucune copie ne nous a été remise.

Merci grandement par avance.